

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

PRIX DE L'ABONNEMENT
 pr la Suisse (pour l'étranger, le port en sus):
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 5.—
 expéd. franco par la poste 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau 3.50
 par la poste, franco 4.—
 Pour 3 mois, 2.25
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.

PRIX DES ANNONCES:
 Pour une annonce au-dessous de 7 lig. 75 c.
 Pour 7 lignes et plus, 10 c. la ligne, ou son
 espace. — Pour s'adresser au bureau, 50 cent.
 Une remise de 2 fr. pour les annonces est ac-
 cordée aux abonnés d'un an dès le 1^{er} janvi er.
 Les annonces pour le n° du mercredi s'ont
 reçues jusqu'au mardi à midi, celles pou e
 samedi, jusqu'au vendredi à midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — JANVIER 1867.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL.										CHAUMONT.										
Jours de mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.	LIMNIMÈTRE en mètres.	Jours de mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrad.			Baromèt. en milli.	Eau tombée.	VENT DOMINANT.		ETAT du ciel.	REMARQUES.
	Moyenne du jour	Minim.	Maxim.			Moyenne du jour.	Direction.					Force.	Moyenne du jour	Minim.			A 1 heure	Moyenne du jour.		
9	5,9	4,5	7,1	706,88	18,4	S.-O.	Moyen	Couvert.	Pl. interm. tout le jour.	1,990	9	0,9	0,4	1,2	651,5	12,5	S.-O.	Fort	Couvert.	Pl. int. et brouil. mouv. m. au s.
10	6,8	4,7	6,4	706,24	14,7	id.	Fort	id.	Id. le matin. Clair le soir.	1,890	10	1,4	-0,5	0,4	651,1	8,9	O. var.	tr.-fort.	id.	Viol. temp. du 9 4 h. s. au 10 4 h. s.
11	3,6	0,7	4,9	705,11	0,0	id.	Calme	id.	Pl. interm. depuis 1 h. soir.	1,850	11	0,2	-1,1	0,2	649,7	1,6	N.-E. v.	Faible	id.	Vent O. le matin, neige la soirée.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du 10 janvier

NOMINATION.

1. A la date du 24 décembre 1866, le Conseil d'Etat a autorisé le citoyen Gustave Dardel, à pratiquer la médecine et la chirurgie dans le canton de Neuchâtel.

FAILLITE.

2. Le 28 décembre 1866, le curateur du citoyen Jules Favarger, fils des défunts Isaac-François Favarger et Louise-Wilhelmine née Guebhard, originaire de Neuchâtel, écrivain au dit lieu, a demandé que son pupille soit déclaré en état de faillite. Par jugement du 4 janvier 1867, le tribunal de Neuchâtel a prononcé la faillite de Jules Favarger. En conséquence, le juge de paix de Neuchâtel invite les créanciers du dit Jules Favarger: 1° à faire inscrire leurs titres et prétentions, avec les pièces à l'appui au greffe de Neuchâtel, depuis le vendredi 11 janvier au samedi 9 février 1867, inclusivement, ce dernier jour jusqu'à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes; 2° à se présenter à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, salle de la justice de paix, le mardi 12 février 1867 à 9 heures du matin, pour assister à la liquidation; le tout sous peine de forclusion.

3. Le tribunal civil du Val-de-Travers informe tous les créanciers inscrits au passif de la masse en faillite du citoyen Alexandre Piaget, négociant aux Verrières, qu'une nouvelle séance pour suivre aux errements de cette faillite, a été fixée au vendredi 1^{er} février 1867, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Môtiers.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE

4. Les héritiers de Susanne née Chanel, épouse du citoyen Henri Charles, originaire de Cornaux, où elle est décédée le 16 novembre 1864, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de St-Blaise, fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix de St-Blaise, depuis le 12 janvier au 12 février 1867 inclusivement à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira à St-Blaise, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix, le 16 février 1867 à 9 heures du matin.

TUTELLES ET CURATELLES.

5. Par jugement de la justice de paix du cercle de St-Aubin du 17 décembre 1866, confirmé par le tribunal civil de Boudry le 26 du même mois, le citoyen Abram-François Contesse feu Abram-François, originaire de la Sagne, cultivateur domicilié aux Prises de St-Aubin, a été placé sous curatelle. Les citoyens Louis Robert et Fritz Gaille tous deux agriculteurs à la Corne du Bois près Montalchez ayant été nommés curateurs du dit Contesse, portent leur nomination à la connaissance du public tout en invitant les personnes auxquelles Contesse peut devoir, à quelque titre que ce soit, de bien vouloir faire inscrire leurs réclamations au greffe de la justice de paix à Chez-le-Bart d'ici au 30 courant.

6. Dans sa séance du 5 décembre courant, la justice de paix du Landeron, et à la demande des parents, a nommé un curateur au citoyen Louis Blanche, français d'origine, ab-

sent du pays, en la personne du cit. Louis Guinchard, propriétaire domicilié à Cressier.

7. Par jugement de l'autorité tutélaire du cercle du Landeron, à la date du 31 octobre 1866, jugement ratifié par le tribunal de Neuchâtel, le 25 novembre écoulé, le citoyen Charles Plattet, feu Maurice, du Landeron, y demeurant, a été pourvu d'un curateur, en la personne du citoyen Persoz Martin, de Cressier, y domicilié.

8. En remplacement du citoyen Florentin Ruedin, démissionnaire, l'autorité tutélaire du Landeron a nommé un curateur au citoyen Joseph Ruedin de et à Cressier, en la personne du citoyen Constantin Veillard, son gendre, originaire de Cressier, y demeurant.

9. Dans son audience du 18 décembre 1866, la justice de paix de Neuchâtel a libéré Marie née Tuller, femme séparée de biens d'Adolphe Renaud, de Neuchâtel, y domiciliée, de la curatelle sous laquelle elle avait été placée, à sa demande, à la date du 4 avril 1865, et a libéré également le citoyen Pierre-Henri Guyot, notaire, à Neuchâtel, des fonctions de curateur qui lui avaient été conférées à la même date.

AVIS DE COMMERCE.

10. Il appert d'une circulaire en date du 1^{er} janvier 1867, déposée et enregistrée au greffe du tribunal civil de Neuchâtel, que le citoyen Charles Girardet fils de feu Charles Girardet, entre comme associé dans la maison de commerce Pettavel frères, établie à Neuchâtel, et qu'un exemplaire de sa signature est déposée au greffe du dit tribunal.

11. Il résulte de documents déposés et enregistrés au greffe du tribunal civil de Neuchâtel, que la maison L.-F. Lambelet, établie aux Verrières Suisses et à Neuchâtel, a donné procuration au citoyen Fritz Löw allié Vuithier, pour gérer, à partir du 1^{er} janvier 1867, et de concert avec les membres de la dite maison, les affaires courantes de sa succursale à Neuchâtel.

12. D'un acte sous seing-privé, déposé et enregistré au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, il résulte: que la maison de commerce Ducommun-Sandoz et C^e, ayant son siège à la Chaux-de-Fonds, a conféré, à dater du 1^{er} janvier 1867, sa procuration au citoyen Ernest Schlotthauber, ancien employé de cette maison; il signera pp^a Ducommun-Sandoz et C^e, E. Schlotthauber.

Publication municipale.

Les propriétaires de chiens, dans le ressort municipal de Neuchâtel, devront acquitter la taxe réglementaire de fr. 10 par chien pendant le mois de janvier courant. Cette taxe sera perçue au poste municipal, à l'hôtel-de-ville.

DIRECTION DE POLICE.

Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations ou des comptes à présenter à la direction de police municipale, pour l'exercice de 1866, sont invitées à les faire parvenir à son bureau jusqu'au 20 janvier courant au plus tard.

Neuchâtel, le 8 janvier 1867.

DIRECTION DE POLICE.

IMMEUBLES A VENDRE

15. Il sera exposé en vente, le lundi 14 janvier courant, à 6 heures du soir, à l'hôtel de Nemours au Landeron, les vignes suivantes appartenant à M. Maximilien de Meuron.

Sur le Landeron

- 4 7/8 ouvriers aux Sauges du haut,
- 2 1/8 » au dit lieu,
- 3 3/8 » au dit lieu,
- 1 7/8 » aux Champrayés.
- 2 3/8 » au dit lieu,
- 1 3/4 » au dit lieu,
- 2 » à Carouget,
- 4 7/8 » aux Chypres,
- 1 1/8 » au dit lieu,
- 1 3/8 » au dit lieu,

Sur Cressier

- 1 1/8 ouvrier à Chapelet.

La minute de vente est déposée à l'hôtel de Nemours au Landeron, où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Le samedi 26 janvier 1867, dès les 9 heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, par le ministère de la justice de paix de Neuchâtel, dans la salle de ses audiences à l'hôtel de ville, d'une chaîne de sûreté avec breloques d'un travail très riche.

Cette vente a lieu en vertu d'une sentence du tribunal civil de Neuchâtel, rendue sur la poursuite d'un créancier gagiste.

Pour voir l'objet, s'adresser au détenteur, le citoyen Albert BOVET, banquier à Neuchâtel.

Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Neuchâtel, 10 janvier 1867.

Greffe de Paix.

17. On vendra par voie d'enchères publiques, au 2^{me} étage de la maison n° 9, rue de l'Hôpital à Neuchâtel, le mardi 15 janvier 1867, divers meubles, tels que: **bois de lit en noyer et sapin, paille à ressorts, table ronde, commode, lit de repos, chaises, de la literie, batterie de cuisine** et autres articles desquels on supprime le détail; les montes commenceront à 9 heures du matin.

A VENDRE.

A vendre, avec facilité de paiement, pour cause de manque de place, une excellente machine à coudre à choisir sur trois, rue du Seyon 16, maison Berthoud, au magasin.

Chez Jean-Baptiste Koch, rue des Halles et Seyon, planches pour nettoyer et polir les couteaux, poudre en boîtes et **briques anglaises** pour servir avec les dites. Cette poudre peut être employée pour nettoyer le cuivre et les ustensiles étamés, etc.

Brasserie Vuille.

Ce soir et demain, chez J. Kaufmann, au petit débit de la brasserie Vuille, des saucisses au foie, des saucisses au sang et à griller — Dimanche et lundi, de l'excellente **Bockbier**

21. On offre à vendre, un **piano carré** à 6 octaves, en bon état — La même personne demande à acheter un petit fourneau en catelles portatif. S'adr. Grand'rue n° 2, au 5^{me}.

Librairie générale de J. Sandoz.

St-Vinifred ou le monde des écoliers, par Fr.-W. Farror; trad. de l'anglais, fr. 50.
L'année scientifique. Onzième année. fr. 50.

LIVRES EN VENTE chez M. Borel, 20, rue du Château:

A 3 fr. l'ouvrage: Blanchet, Géométrie. — Noël, Leçons de littérature, 2 vol. — Homeri Ilias et Odyssea, 4 vol. — Modèles de dessin. — Paley, Philosophy, 2 vol., etc.

A 2 fr. l'ouvrage: Rudimens de l'Histoire, par Domaïron, 5 vol. — Théâtre de St-Foix, 4 beaux vol. — Martinet, Des eaux de Plombières. — Herodotus, 5 vol. — Mackenzie, The History of Health. — Young, The poetical Works, 2 vol. — Hufeland, Makrobiotik, new, etc.

A 1 fr. l'ouvrage: Perron, Histoire de l'horlogerie. — Imitation de Jésus-Christ. — Campagne pittoresque du Luxor, par de Joannis. — Bourdou, Guide aux eaux minérales. — Pétrarca, il Canzoniere, 2 vol. — Legendre, Géométrie. — Shakespeare, Hamlet, Richard, etc. — Schneidawind, Vater Radetzky. — Göthe, Westöstlicher Divan. — Seidl, Bifolien. — Englische Sprachlehre für Deutsche. — Wöckel, Sternkunde, etc.

Venez rue de l'Hôpital

et vous pourrez vous chauffer à bon compte, au magasin Gacon-Lantz, vis-à-vis de l'hôtel du Faucon.

Par suite de la réouverture de ce magasin, le soussigné vient se recommander à sa bonne et ancienne clientèle ainsi qu'au public en général; il ose espérer, par les prix excessivement bas de ses marchandises, continuer à mériter la confiance dont il a été honoré par le passé.

GACON-LANTZ.

LE soussigné recommande à l'honorable public son grand assortiment de **graines potagères** et **graines de fleurs**. Il ne saurait trop recommander une espèce de **chou-fleur** qui, par ses heureux résultats, est reconnue comme la meilleure et la plus avantageuse, 1 fr. le paquet, de même que le **gros chou blanc à tête plate**, 50 cent. le paquet. Par sa propre culture, ainsi que par des relations avec de bonnes maisons de cultivateurs en Suisse et au dehors, enfin par ses expériences acquises en voyageant dans la Suisse romande depuis nombre d'années, il a pu réussir à n'avoir que de bonnes graines convenables au climat. Il a, en outre, 20 pois d'oignons de jacinthes premier choix, à un prix modique.

C.-F. KEMMLER, grainier, maison Sperlé, Neuchâtel.

BOCK-BIER

DIMANCHE & LUNDI

à la grande-brasserie Vuille.

Samedi, dimanche et lundi, à la grande brasserie Vuille: **soirée des chanteurs tyroliens**.

27. A vendre, une pétrissoire de boulangerie, une grande arche à farine, contenant 6 sacs, et un grand filet de pêche. S'adr. au bureau de cette feuille.

Librairie générale

de J. SANDOZ.

Un héros, par Miss Muloch, traduit de l'anglais, fr. 2.

Le Globe, journal géographique publié à Genève. Année complète 1866, relié fr. 12.

Bibliothèque universelle et Revue suisse. Année complète 1866, 5 volumes, broché, fr. 20, relié, fr. 25.

De la date de nos Evangiles, ou réponse à cette question: Quand est-ce que nos Evangiles ont été composés? par C. Tischendorf. Seconde édition entièrement refondue et considérablement augmentée, d'après la 4^{me} édition allemande. 1 vol. de 284 pages, 90 c.

Le café du Mexique

rappelle que dans cet établissement on peut toujours et à toute heure, se procurer de la gelée de viande toujours fraîche.

50. On offre à vendre, après lecture, le journal quotidien l'Indépendance belge, pour 1867. S'adr. au bureau de cette feuille.

Librairie Kissling.

Figuiér, Année scientifique pour 1867, fr. 50.

Ernest Dhombres, Sermons et Homélies, fr. 50.

La Colombe dans le nid de l'aigle par l'auteur de l'HÉRITIER DE REDCLIFFE; fr. 50.

Au magasin Borel-Wittnauer

Bouteilles 7/8, 5/4, chopines, bordelaises, litres, etc.

AU MAGASIN DE JAQUES ULLMANN

rue du Seyon 6 et Grand'rue 9, à côté de M. Berger, pâtissier.

Grand assortiment de bonne toile de fil écrue et blanchie, pour chemises et draps de lit, 2/5, 3/4 et 7/8 de largeur.

Nappage rayé rouge pur fil.

Nappes blanches damassées, 40/4 de largeur.

Serviettes pur fil et fil et coton.

Essuie-mains écrus et blanchis.

Toile de fil pour tabliers de cuisine.

Coutil pour lits et couil pour matelas.

Plume et édreton.

Assorti en toile de coton rousse et blanchie, limoge, indienne et cotonne. Tous ces articles ont été achetés à des prix très bas et on les cédera de même pour avoir un prompt écoulement.

LE BLOCUS

ÉPISODE DE LA CAMPAGNE DE 1814.

I

Puisque tu veux connaître le blocus de Phalsbourg en 1814, me dit le père Moïse, de la rue des Juifs, je vais tout te raconter en détail.

Je demeurais alors dans la petite maison qui fait le coin à droite de la halle; j'avais mon commerce de fer à la livre, en bas sous la voûte, et je restais au-dessus avec ma femme Sorlé (Sara) et mon petit Sâfel, l'enfant de ma vieillesse.

Mes deux autres garçons, Itzig et Frömel, étaient déjà partis pour l'Amérique, et ma fille Zeffen était mariée avec Baruch, le marchand de cuirs, à Saverne.

Outre mon commerce de fer, je trafiquais aussi de vieux souliers, de vieux linge, et de tous ces vieux habits que les conscrits vendent en arrivant à leur dépôt, lorsqu'ils reçoivent des effets militaires. Les marchands ambulants me rachetaient les vieilles chemises pour en faire du papier, et le reste je le vendais aux paysans.

Ce commerce allait très bien, parce que des milliers de conscrits passaient à Phalsbourg de semaine en semaine, et de mois en mois. On les toisait tout de suite à la mairie, on les habillait, et puis on les faisait filer sur Mayence, Strasbourg ou bien ailleurs.

Manuel des Emprunts d'Etat et de toutes les valeurs à lots, par J. Paradis. Prix: un franc. Cinquante valeurs. Deux cents chances par an. Lots de 100,000, 500,000, 800,000 francs. S'adresser à l'administration du *Moniteur des tirages financiers*, rue Richelieu, Passage des Princes à Paris. On peut envoyer des timbres-poste suisses en paiement.

LIQUIDATION

DE LA

FABRIQUE DE CIGARES

de A. THIÉBAUD, faub. de l'Hôpital, 35 GRAND RABAIS.

Cigares fins Havane purs, depuis fr. 85 à fr. 170 le mille.

Cigares Brésil, Ambalema et Havane, de 55 à 70 francs le mille.

Guérison radicale des hernies.

PAIEMENT UN AN APRÈS GUÉRISON RADICALE BIEN CONSTATÉE

Nombreuses preuves de guérisons radicales sur des personnes de tout âge, sont à la disposition des personnes qui désirent s'en assurer.

Il n'existe aucune difformité herniaire, tant ancienne et volumineuse soit elle, qu'on ne garantisse de contenir d'abord et de faire disparaître ensuite, sans gêner la personne qui en est affectée.

Ecrire à M. Helvig, chirurgien-herniaire, à Maizières-les-Vic, (Meurthe), France.

57. On offre à vendre, d'occasion, une petite montre pour dame, boîte en or, cuvette en laiton. S'adr. ruelle Dupeyrou, n° 1.

58. D'occasion, une belle table à cuisine, de 18 personnes, rue du Seyon, 12, au 1er.

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE COMMERCE

L. Diedisheim, marchand de cuirs, rue du Coq-d'Inde, 18, ancien hôtel de la Balance à Neuchâtel, vendra à des prix excessivement bas tous les cuirs qui composent son magasin, tels que, cuirs forts pour semelles, peaux de veaux cirées avec et sans tête, empeignes, croupon de France, vache lissée, peaux de veaux vernies, et peaux de mouton en toutes couleurs, etc. Plus 900 livres chevilles en fonte, première qualité, à très-bas compte.

Au Café du Mexique.

On trouvera toujours du fromage persillé au détail, arrivant directement du pays de Gex et de première qualité (pâte fine).

41. On offre à vendre, quelques milliers de bons cigares, de qualités et de prix différents, reçus directement de la Havane. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

Venez place Purry,

Vous trouverez tous les numéros de plumes anglaises et françaises, jusqu'à 10 fr. la pièce, papier poste de choix, toutes les couleurs et tous les formats, dix cahiers à 75 cent., tous marqués, enveloppes, porte-monnaie, jouets d'enfants, porte-plume, crayons, encre noire, bleue, de Chine, à tampon, colle à bouche, à froid, alphabets à jour, cachets. Tout sera vendu à des prix fabuleux. Prix fixe. Vente en gros. Commission. Paul, de Paris.

ON DEMANDE A ACHETER.

45. On demande à acheter un bon chien de garde. S'adr. à M. Ulysse Breguet, à Coffrane.

44. On demande à acheter, d'occasion, un bassin de fontaine en pierre, de moyenne grandeur, avec la chèvre. S'adr. à M. Louis Frechelin, à Colombier.

A LOUER.

43. A louer, pour entrer en possession immédiatement, un magasin situé dans un quartier de la ville bien fréquenté, avec un arrière magasin et une chambre de bureau se chauffant. On céderait aussi les vitrines et comptoirs entièrement neufs garnissant le magasin. S'adr. au bureau de cette feuille.

46. A louer, dès la St-Jean 1867, maison Tribolet, rue des Epancheurs, une grande chambre rez-de-chaussée, avec fourneau et cheminée. S'adr. à MM. Jeanfavre et Dumarché.

47. A louer, deux chambres meublées pour des coucheurs. S'adr. rue de l'Industrie, 7, 1er étage.

48. On offre à remettre pour la fin du mois, une jolie chambre bien meublée à un 1er étage, indépendante, se chauffant, vue sur le lac, pour un monsieur de bureau aimant l'ordre et la tranquillité. On peut avoir la pension si on le désire. S'adr. au bureau de cette feuille.

49. Place pour 6 coucheurs, avec pension si on le désire (ou deux chambres meublées), rue du Concert, maison Muriset, 2^{me} étage.

50. A louer, pour de suite, une chambre meublée. S'adr. Place Purry, 5, au 1er.

51. A louer, pour de suite ou St-Jean, un bel appartement composé de six chambres, cuisine et dépendances. S'adr. rue de l'Orangerie, 8.

52. A louer, pour de suite, une grande chambre bien meublée, ayant vue sur la grande promenade. S'adr. rez-de-chaussée, rue de l'Orangerie, 8.

A remettre, à bail, pour le 1er avril prochain, l'auberge communale de Marin, avec grange, écurie et jardin potager. Les enchères pour cette remise auront lieu le lundi 28 janvier, à deux heures après-midi, dans la salle de la dite auberge. Les conditions de cette remise sont déposées chez le soussigné.

F. JEANHENRY,

président du Conseil administratif.

54. A louer, pour de suite, une belle chambre meublée se chauffant, à un monsieur tranquille. Rue de l'Hôpital, n° 5, 3^{me}

55. A louer, de suite, un magasin, faubourg du lac, maison de Mme Monvert. S'adresser à Wodey-Suchard.

56. A louer, de suite, pour une personne seule, un cabinet non meublé. S'adr. à l'Ecluse, 25, 2^{me} étage.

57. Une chambre meublée, avec un lit à deux personnes, est à remettre de suite; cette chambre a vue sur la rue du Seyon. S'adr. au bureau d'avis.

58. On offre deux chambres meublées à louer. S'adr. à Vieux-Châtel, n° 6, 2^{me} étage.

59. A louer, de suite, une jolie chambre meublée indépendante, pour un ou deux messieurs, rue des Moulins, n° 45.

60. A louer, pour le 25 mars, rue St-Maurice, n° 1, un logement de 4 pièces et dépendances. S'adr. à Ant. Hotz, sellier, rue St-Maurice.

61. A louer, de suite, un petit appartement de 2 chambres, cuisine et galetas. S'adr. à Charles Pizzera, à Colombier.

62. A louer, à Serrières, un atelier de serrurier, avec logement. S'adr. à Ph. Suchard, au dit lieu.

65. A louer, dès maintenant, un logement de chambre et cuisine. S'adr. au n° 5, quartier de la Colombière, au rez-de-chaussée.

64. A louer, une chambre meublée se chauffant pour un monsieur de bureau. S'adresser à la Feuille d'avis.

chandise que nous avions entassée dans trois baraques, sous la halle.

J'aurais bien voulu les conserver près de moi. C'était mon bonheur de les voir avec mon petit Sâfel, la tête crêpue et les yeux vifs comme un véritable écureuil; oui, c'était ma joie! Souvent je les serrais dans mes bras sans rien dire, et même ils s'en étonnaient, je leur faisais peur; mais des idées terribles me passaient par l'esprit, après 1812. Je savais qu'en revenant à Paris, l'Empereur demandait chaque fois quatre cent millions et deux ou trois cent mille hommes, je me disait:

— Cette fois, il faudra que tout marche... jusqu'aux enfants de dix-sept et dix-huit ans!

Comme les nouvelles devenaient toujours plus mauvaises, un soir je leur dis:

— Ecoutez!... vous savez tous les deux le commerce, et ce que vous ne savez pas encore, vous l'apprendrez. Maintenant, si vous voulez attendre quelques mois, vous tirerez à la conscription, et vous perdrez comme tous les autres; on vous mènera sur la place, on vous montrera la manière de charger un fusil, puis vous partirez, et je n'aurai plus de vos nouvelles!

Sorlé sanglotait, et tous ensemble nous sanglotions. Ensuite, au bout d'un instant, je leur dis:

— Mais si vous partez tout de suite pour l'Amérique, en prenant le chemin du Havre, vous arriverez là-bas sains et saufs; vous ferez le commerce comme ici; vous gagnerez de l'argent, vous vous marierez, vous multipliez, selon la promesse de l'Eternel, et vous

m'enverrez aussi de l'argent, selon le commandement de Dieu: — Honore ton père et ta mère! — Je vous bénirai comme Isaac a béni Jacob, et vous aurez une longue vie... Choisissez!...

Ils choisirent tout de suite d'aller en Amérique, et moi-même je les conduisis jusqu'à Sarrebourg. Chacun d'eux avait déjà gagné pour son compte vingt louis; je n'eus besoin que de leur donner ma bénédiction.

Et ce que je leur ai dit est arrivé: Tous les deux vivent encore; ils ont des enfants en nombre, qui sont ma postérité, et quand j'ai besoin de quelque chose ils me l'envoient.

Ces deux garçons donc, Itzig et Frömel, étaient partis, il ne me restait que mon petit Sâfel, mon petit Benjamin, le dernier, qu'on aime encore mieux que les autres, si c'est possible. — Et puis j'avais ma fille Zeffen, mariée à Saverne avec un brave et honnête homme, Baruch; c'était l'aînée, elle m'avait déjà donné un petit-fils qui s'appelait David, selon la volonté de l'Eternel, qui veut qu'on remplace les morts dans les mêmes familles: David était le nom du grand-père de Baruch. — Celui qu'on attendait devait s'appeler comme mon père: Esdras.

Voilà, Fritz, dans quelle position j'étais avant le blocus de Phalsbourg, en 1814. Tout avait été bien jusqu'alors; mais, depuis six semaines, tout allait très mal en ville et dans tout le pays. Nous avions le typhus, des milliers de blessés encombraient les maisons; et, comme les bras manquaient à la terre depuis deux ans, tout était cher, le pain, la viande et les boissons. — Ceux d'Alsace et de

65. A louer, pour St-Jean 1867, le rez-de-chaussée de la maison Loup, composé de six chambres, pompe dans la cuisine, cour et lessiverie, deux chambres mansardes, tapissées et vernies, grande chambre haute, chambre de domestique, deux bûchers et trois caves. S'adr. rue de l'Orangerie, n° 8.

ON DEMANDE A LOUER.

66. Une personne tranquille cherche à louer aussitôt que possible, une chambre avec cuisine ou part à une cuisine. S'adr. chez M. Humel, rue du Concert, n° 6, au 2^{me} étage.

67. On désire louer en ville une cave garnie de vases en bon état, et d'une contenance de quinze à vingt mille pots. S'adr. à M. Halter, au buffet de la gare.

68. Pour le printemps prochain, on demande à louer ou à acheter une petite propriété pouvant suffire à l'entretien d'une ou deux vaches. On désire essentiellement qu'elle soit située au soleil levant. Le bureau de cette feuille indiquera.

69. On demande au centre de la ville à louer un magasin bien situé, propre et éclairé, avec un logement y correspondant. Au besoin on achèterait la maison. S'informer au bureau de cette feuille.

OFFRES DE SERVICES.

70. Une personne expérimentée et pouvant produire toutes les recommandations que l'on peut exiger, cherche une place pour de suite, pour femme de chambre ou à défaut désirerait entrer dans une maison soignée, pour la cuisine. S'adr. à Mme Chopard, faubourg de l'Hôpital, n° 1.

71. Un jeune Neuchâtelois désirant apprendre le service de valet de chambre, aimerait se placer de suite ou pour la St-Jean, dans une bonne maison de ce pays. S'adr. à M. le pasteur Châtelain, à Bôle.

72. On désire placer comme femme de chambre une jeune personne de Coire, qui a fait un apprentissage de tailleuse, douée d'un fort bon caractère. S'adr. à M^{mes} Claudon-Fatton, à Colombier.

73. Un jeune homme de 21 ans, de ce canton, cherche une place de valet de chambre. Il peut fournir des recommandations. S'adr. au bureau de cette feuille.

74. Une jeune fille berlinoise de 17 ans, qui a reçu une bonne éducation et parle assez bien le français, mais désirant se perfectionner dans cette langue, cherche à se placer soit dans un magasin, soit dans une famille où elle s'aiderait aux travaux du ménage, à la couture, etc., et pourrait donner des leçons d'allemand. On n'exigerait pas de salaire. S'adr. au bureau de la feuille d'avis.

Lorraine ne venait plus au marché, les marchandises qu'on avait dans ses magasins ne se vendaient plus; et quand une marchandise ne se vend plus, elle vaut autant que du sable ou de la pierre: on vit dans la misère au milieu de l'abondance, la famine arrive de tous les côtés.

Eh bien! malgré tout, l'Eternel me réservait encore une grande satisfaction; car en ce temps, au commencement de novembre, la nouvelle m'arriva qu'un second fils venait de naître à Zeffen, et qu'il était plein de santé. Ma joie en fut si grande, que je partis tout de suite pour Saverne.

Il faut savoir, Fritz, que si ma joie était grande, cela ne venait pas seulement de la naissance d'un petit-fils, mais parce que je savais que Baruch, mon gendre, ne serait pas forcé de partir, si l'enfant vivait. Il avait toujours eu du bonheur jusqu'alors: car dans le moment où l'Empereur avait fait voter par son Sénat que tous les hommes non mariés seraient forcés de partir, Baruch venait de se marier avec Zeffen; et quand il avait fait voter que tous les hommes mariés, sans enfants, partiraient, Baruch avait déjà son premier enfant. Maintenant, d'après les mauvaises nouvelles, on allait voter que les pères de famille qui n'auraient qu'un enfant partiraient tout de même, et Baruch en avait deux.

Dans ce temps, c'était un bonheur d'avoir des quantités d'enfants, qui vous empêchaient d'être massacré; on ne pouvait rien désirer de mieux! Voilà pourquoi j'avais pris tout de suite mon bâton, pour aller reconnaître si l'enfant était solide, et s'il sauverait son père. Mais bien des années encore, si Dieu pro-

75. Une domestique allemande, âgée de 26 ans et porteuse de bons certificats, cherche à se placer pour tout faire dans un ménage; elle sait faire une bonne cuisine. S'adr. au bureau d'avis.

76. Un jeune homme âgé de seize ans, ayant reçu une éducation assez bonne et pouvant fournir des attestations en sa faveur, désirerait trouver une place de valet de chambre ou de garçon de magasin. S'adr. à MM. Gustave Paris et Co, en ville.

77. Une fille bien recommandée désire trouver une place pour tout faire dans un petit ménage. S'adr. rue des Moulins n° 49 au 1^{er} étage.

78. On aimerait placer un jeune homme qui n'a pas encore fait sa première communion, comme petit domestique ou aide magasin. Il se contenterait d'un modique salaire, pourvu qu'il soit entretenu et bien traité. S'adr. à Mme DuPasquier-Terrisse

79. Une demoiselle de 52 ans, neuchâteloise, de toute sûreté, demande une place dans un magasin d'aunage ou de mode, où elle vouerait tous ses soins. S'adr. au bureau d'avis.

80. Une fille de 20 ans, au courant de tout ce qui concerne le ménage et parlant les deux langues, cherche à se placer de suite. S'adr. rue des Moulins, n° 15, au magasin.

81. Une fille de 20 ans, parlant les deux langues, qui sait bien coudre et tricoter, cherche une place de bonne d'enfant ou dans un magasin. S'adr. rue de l'Ecluse, n° 55, au 5^e.

82. Une Lucernoise, bien recommandée, qui comprend un peu le français, sachant coudre, tricoter, etc., désire trouver une place de bonne d'enfant ou pour faire un petit ménage. S'adr. à Caroline Zimmermann, logée au Cerf, rue de l'Hôpital.

83. Une personne d'une trentaine d'années, cherche une place pour tout faire dans un ménage. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

84. On demande pour la fin de ce mois, dans un petit ménage d'une personne, une jeune allemande pour apprendre le français, laquelle ne recevrait aucun gage, mais qui serait nourrie, logée et blanchie. S'adr. à l'ancien hôtel de la Balance, au premier étage.

85. Mme Leuba-Mentha, à Colombier, demande une bonne cuisinière bien recommandée, pour le 1^{er} mars prochain, ou plus tôt si cela pouvait convenir.

86. M^{me} d'Ivernois, de Bellevaux, demande une cuisinière pour le mois de février. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations.

87. On demande une bonne femme de ménage. S'adr. dans l'après-midi, au Vieux-Châtel n° 7, 2^{me} étage.

longe ma vie, je me rappellerai ce jour et ce que je rencontrais sur ma route.

Figure-toi que la côte était tellement encombrée de charrettes pleines de blessés et de malades, qu'elles ne formaient qu'une seule file, depuis les Quatre-Vents jusqu'à Saverne. Les paysans, mis en réquisition en Alsace pour conduire ces malheureux, avaient dételé leurs chevaux et s'étaient sauvés pendant la nuit, abandonnant leurs voitures; le givre avait passé dessus: rien ne remuait plus, tout était mort, on aurait dit un long cimetière! Des milliers de corbeaux couvraient le ciel comme un nuage, on ne voyait que des ailes remuer dans l'air, et l'on n'entendait qu'un seul bourdonnement de cris innombrables. Jamais je n'aurais cru que le ciel et la terre pouvaient produire tant de corbeaux. Ils descendaient jusque sur les charrettes; mais à mesure qu'un homme vivant s'approchait, tous ces êtres se levaient et s'envolaient, soit sur la forêt de la Bonne-Fontaine, soit sur les ruines du vieux couvent de Dam.

Moi, j'allongeais le pas au bord de la route, je sentais qu'il ne fallait pas entendre, et que le typhus marchait sur mes talons.

Heureusement les premiers froids de l'hiver arrivent vite à Phalsbourg. Il soufflait un vent frais du Schnéeberg; et les grands courants d'air de la montagne chassent toutes ces mauvaises maladies, même, à ce qu'on raconte, la vraie peste noire.

Ce que je te dis là, c'est la retraite de Leipzig, dans les commencements de novembre.

Comme j'arrivais à Saverne, la ville était encombrée de troupes, artillerie, infanterie et cavalerie, tout pêle-mêle.

88. On demande, pour de suite, une domestique parlant français, robuste, propre, active et pouvant faire un bon ordinaire. Inutile de se présenter sans fournir des preuves de moralité. S'adr. à M^{me} Dubois, à la Coudre.

89. On demande dans une bonne maison de la ville, une cuisinière d'un certain âge et pourvue de bons certificats. On sera très-coulant sur le gage. S'adr. Grand'Rue, n° 1, au 1^{er} étage.

90. Une femme de chambre de l'Allemagne bien recommandée, pourrait se placer immédiatement chez M. le général Bronowski, faubourg de l'Hôpital, n° 18, à Neuchâtel.

91. On demande une jeune allemande, qui désirerait apprendre le français tout en soignant un petit ménage. S'adr. à M. Beck, épicière, rue du Seyon.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

92. Trouvé, dimanche matin, près du Crêt, un porte-monnaie renfermant quelque argent. Le réclamer, contre désignation, en s'adressant au bureau d'avis.

93. Il a été échangé, lors de l'ensevelissement de M. J. Gerster, un parapluie en soie vert foncé, qu'on est prié de rapporter faubourg de l'Hôpital, n° 47.

94. On a perdu, jeudi 10, dans les rues de la ville, une manchette en putois. On est prié de la remettre au bureau de cette feuille contre récompense.

95. Perdu mercredi entre 4 et 5 heures du soir, un caoutchouc d'enfant. On est prié de le rapporter au 1^{er} étage de la brasserie Vuille n° 24, contre récompense.

96. Perdu, depuis la chapelle des Terreaux au Faubourg, une écharpe en crêpe violet; la rapporter contre récompense à Mme Junger, rue St-Honoré, n° 7.

97. On a trouvé, sur la route, entre St-Blaise et le Maley, un porte-monnaie renfermant quelques valeurs. Le réclamer, en le désignant et en payant les frais d'insertion, chez Louis Juan, à St-Blaise.

98. Il paraît qu'on a porté, le dernier jour de l'an, huit livraisons des **Fables de La Fontaine, illustrées par G. Doré**, chez quelqu'un qui n'y est pas abonné. La personne qui les aurait reçues est priée de bien vouloir en avvertir la librairie de J. Sandoz.

99. Trouvé, dans un wagon de chemin de fer, un anneau-alliance, avec noms et date gravés. Réclamer, avec désignations suffisantes et contre les frais, à M. le chef de l'exploitation des chemins de fer de la Suisse-occidentale, à Lausanne.

100. On a échangé, les derniers jours de l'année, un parapluie, au magasin de MM. Gustave Paris et Comp.

Je me souviens que, dans une auberge de la grande rue, les fenêtres étaient ouvertes, et qu'on voyait une longue table avec sa nappe blanche, servie à l'intérieur. Tous les gardes d'honneur s'arrêtaient là; c'étaient des jeunes gens de familles riches, l'argent ne leur manquait pas, malgré leurs uniformes délabrés. A peine avaient-ils vu cette table en passant, qu'ils sautaient à terre et se précipitaient dans la salle. Mais l'aubergiste Hannès leur faisait payer cinq francs d'avance, et, au moment où ces pauvres enfants se mettaient à manger, la servante accourait en criant:

— Les Prussiens!... les Prussiens!... Aussitôt ils se levaient et se remettaient à cheval comme des fous, sans lever la tête, de sorte que Hannès vendit son diner plus de vingt fois.

J'ai souvent pensé depuis que des brigands pareils méritaient la corde; oui, cette façon de s'enrichir n'est pas du vrai commerce.

Mais si je te peignais le reste: la figure de ceux que la maladie tenait, la manière dont ils se couchaient, les plaintes qu'ils poussaient, et principalement les larmes de ceux qui se forçaient de marcher et qui ne pouvaient plus, si je te disais cela, ce serait encore pire... il y en aurait trop! J'ai vu, sur la rampe du vieux pont de la Tannerie, un petit garde d'honneur de dix-sept à dix-huit ans, étendu. l'oreille contre la pierre. Cet enfant-là ne m'est jamais sorti de la mémoire; il se relevait de temps en temps, et montrait sa main noire comme de la suie: il avait une balle dans le dos et sa main s'en allait. Ce pauvre être était sans doute tombé d'une charrette. Les gens n'osaient pas le secourir, parce qu'on disait:

— Il a le typhus!... Il a le typhus!... Ah! quels malheurs... On n'ose pas y penser!

(Journal des Débats.) ERKMANN-CHATRIAN.

AVIS DIVERS.

M. LE PROF. SACC donnera, les jeudis 17, 24, et 31 courant, à 4 heures du soir, dans la salle de chant, au Gymnase, des leçons sur les plantes et les animaux agréables dans les appartements, ainsi que sur son voyage en Espagne. On s'inscrit chez M. Jules Gerster.

SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

Séance du samedi 12 janvier à 8 h. du soir, LE LAC SUPÉRIEUR ET SES MINES DE CUIVRE par M. le prof. DESOR.

En conséquence des travaux de la Société des Eaux dans la rue du Château, cette séance aura lieu, avec l'autorisation du Conseil municipal, dans la Chapelle des Terreaux.

Société de Construction de Neuchâtel

Paiement de l'intérêt des actions pour l'année 1866, à 5 %.

Les porteurs d'actions sont prévenus que le coupon d'intérêt n° 7, sera payé dès aujourd'hui, sur présentation, au bureau, quartier du Palais n° 5, dès 8 1/2 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Neuchâtel, le 10 janvier 1867.

Le Caissier, F.-V. BOREL.

Abram Wannemacher, avise sa clientèle et le public, qu'il a transporté son atelier de sellerie, du rez-de-chaussée de l'hôtel des Alpes, dans les magasins de la maison Favarger, rue St-Maurice, n° 4.

Les membres de la Société suisse pour l'assurance du mobilier, sont informés qu'ils peuvent réclamer gratis chez le soussigné, un exemplaire des nouveaux Statuts de la société, tels qu'ils ont été révisés par l'assemblée générale qui a eu lieu à Zurich, en octobre dernier. Ces statuts sont entrés en vigueur le 1 courant.

Ch. SCHINZ, agent principal.

Au Cercle national, samedi 12 janvier, à 8 heures, grand concert. LE COMITÉ.

La Commune de St-Aubin informe le public qu'elle remettra à bail, le lundi 25 février prochain, dès les deux heures de l'après-midi, savoir:

1° Son établissement de Commune situé au centre du village, lequel possède un débit de vin bien achalandé, ainsi qu'un débit de sel; l'adjudicataire pourra entrer en jouissance dès la St-Jean prochaine.

2° Les terres en nature de champ qu'elle possède au quartier d'Entre-Roche.

Le tout aux conditions qui seront lues avant les enchères qui auront lieu dans le dit établissement.

Le Conseil administratif.

AVIS

Les contribuables à la maintenance des chemins de 4^{me} classe, dans le ressort communal de Rochefort, sont convoqués en assemblée réglementaire qui aura lieu le dimanche 27 janvier courant, à 1 heure après midi, à la maison de Commune de Rochefort.

Ordre du jour:

1° Présentation des comptes de l'exercice 1866.

2° Fixation du budget pour 1867.

Rochefort, le 9 janvier 1867.

Le Président de l'assemblée:

A. RENAUD.

ATTENTION!

Le soussigné recommande aux amateurs d'excellente bière et de fins repas, son établissement: la Brasserie Suisse (Rue du Temple-neuf, n° 24), et son restaurant (cuisine française) au 1^{er} étage de la même maison.

Fins diners sur commande, un jour à l'avance.

Entre autres spécialités, délicieux pâtés d'écrevisses; consommation irréprochable, service à l'avenant. Voilà ce que le soussigné se flatte de pouvoir offrir à ses nombreuses connaissances et à tous honorés clients.

Joseph BIEHLY.

95. A remettre, pour cause de santé, de suite, une pension alimentaire, située au centre de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

Compte-rendu du Dispensaire pour les années 1865 et 1866.

L'institution du Dispensaire, destinée à procurer les soins d'une diaconesse aux malades indigents, traités à domicile, achève sa troisième année d'existence. Il n'est donc plus nécessaire de recommander cette œuvre de bienfaisance à notre public. Le cercle des personnes qui ont voué à cette institution leur sympathie et leur coopération, est formé au milieu de nous. Nos souscripteurs auront remarqué que l'année dernière le comité n'a point heurté à leur porte. Deux legs, l'un de 1000 fr., l'autre de 200 fr., joints à l'excédant de l'exercice précédent, nous ont fourni les ressources nécessaires pour subvenir aux dépenses de ces deux années.

Durant ces deux ans, 204 malades ont été visités par notre diaconesse, et ont participé aux viandes et bouillons que fait préparer le dispensaire, 97 en 1865 et 107 en 1866. Ces malades se répartissent, pour la nationalité, comme suit : Pour 1865, 49 Neuchâtelois, 44 Suisses d'autres cantons, 4 étrangers ; pour 1866, 52 Neuchâtelois, 48 Suisses d'autres cantons, 7 étrangers ; la plupart des Suisses d'autres cantons sont des Suisses allemands. La dépense pour l'année 1865, a été de fr. 1445⁵⁷, et pour l'année 1866 de fr. 1566¹⁶. Quelle proportion établir entre cette faible somme et le bien opéré par son moyen, le soulagement corporel et les encouragements spirituels, procurés journellement à une vingtaine de malades dans notre ville !

Le comité qui dirige cette œuvre, est rempli de reconnaissance envers ceux qui lui ont donné jusqu'ici les moyens de la soutenir.

Comme les fonds sont en ce moment complètement épuisés, il vient leur demander de vouloir bien lui accorder de nouveau leurs dons, en argent et en nature. La collecte se fera à domicile, auprès des anciens souscripteurs. Une liste de souscription sera déposée chez M. Delachaux, libraire, pour recevoir les noms et les offrandes des nouveaux donateurs.

Neuchâtel, 10 janvier 1866.

Le Comité.

CHANGEMENT DE LOCAL.

Le magasin de papeterie de F. Leuthold-Stauffler est transféré rue Saint-Maurice, maison Quinche.

Sophie Baillet, dégraisseur d'habits, prévient le public qu'elle a transféré son domicile rue des Moulins 25, 3^{me} étage.

La même a une chambre meublée à louer.

97. Un Italien, âgé de vingt ans, désirerait trouver dans la ville ou dans les environs, une maison de commerce dans laquelle il pourrait faire son apprentissage et se perfectionner dans la langue française ; il est déjà parfaitement au courant de la comptabilité. On payerait même, si la place pouvait convenir. S'adr. à M. Pesina, chez Mad. Sophie Perret-Jacot, à Boudry.

98. Une famille recommandable de Bâle, désirant faire suivre à une jeune fille l'école supérieure, cherche un échange, ou une place où la jeune fille pût, en retour de sa pension, donner quelques leçons et aider dans le ménage. S'adr. à M. le pasteur Junod, à Bâle.

Placement de fonds.

M. Louis Favarger peut en tout temps céder des créances hypothécaires, en premier rang et de toute sécurité, remboursables à jour fixe, intérêts à 4 1/2 %, payables sans frais à Neuchâtel, au moyen de coupons à détacher du titre. S'adr. à lui-même, à son bureau, hôtel-de-ville, tous les jours ouvrables, avant midi.

100. Un jeune homme qui fréquente l'académie, désire donner quelques leçons. S'adresser au bureau.

CONFÉRENCES PUBLIQUES POUR HOMMES

Lundi 14 janvier 1867,

à 8 heures du soir, à l'Oratoire des Bercles.

L'AÉROSTATION.

par M. VIELLE, professeur.

AVIS

Les emplois ci-après indiqués sont à repousser pour le 1^{er} avril prochain, à quel effet un concours est ouvert :

1^o Dépositaire postal, à Peseux, et facteur pour Peseux et autres localités comprises dans cette circonscription, avec un traitement annuel de fr. 400.

2^o Messenger pour le transport des dépêches entre Peseux, la gare et réciproquement, traitement annuel, fr. 184.

Les demandes écrites devront être adressées jusqu'au 31 courant à la

Direction du IV^{me} arrondissement postal.

Neuchâtel, 5 janvier 1867.

AVIS

La place de titulaire du dépôt des Postes et facteur à Montmolin est mise au concours avec un traitement annuel de fr. 120. Les personnes disposées à se charger de cet emploi sont invitées à adresser leurs demandes, par écrit, jusqu'au 16 courant, à la

Direction du IV^{me} arrondissement postal.

Neuchâtel, 4 janvier 1867.

M^{me} ADELE GIRARDBILLE née Perret, nouvellement établie à Neuchâtel, Grand-rue n^o 2, se recommande à l'honorable public pour les ouvrages concernant son état de maîtresse tailleur.

Publication.

Les particuliers propriétaires de vignes dans le quartier des Théiers, rièr Hauterive, qui prétendent avoir un droit de passage par la porte située près le sentier qui conduit à Champreyres et le chemin qui conduit à la Coude, sont invités à faire parvenir au juge de paix de St-Blaise, leurs actes d'acquisition, pour justifier de leur droit de passage par la même issue ; cela pendant le courant de janvier 1867.

AVIS aux Communiers.

L'inspecteur des forêts de la Commune recevra dès-maintenant les inscriptions pour les demi-toises chêne et hêtre, à répartir par le sort. Le tirage aura lieu le 1^{er} mars. Le payement sera réclamé à domicile.

Les magasins & ateliers de J. Kuchlé-Bouvier sont, à partir du 1^{er} janvier, transférés faubourg du Lac, n^o 12.

Je saisis cette occasion pour remercier ma bonne clientèle et le public en général pour la confiance qu'ils m'ont témoignée jusqu'à ce jour et les prie de bien vouloir me la continuer.

L'agrandissement apporté à mes ateliers et magasins me permettra d'avoir toujours un choix varié de meubles en tous genres et de pouvoir livrer les commandes avec plus de promptitude que par le passé.

J. KUCHLÉ-BOUVIER.

108. On demande un apprenti jardinier. S'adr. n^o 19, Vieux-Châtel.

109. Un jeune homme d'une vingtaine d'années, désirerait trouver une place dans un bureau ou dans une maison de commerce de cette ville ; il se contenterait d'un traitement modique. S'adr. au bureau de cette feuille.

Les personnes qui ont déposé des objets en gage à la boulangerie Pidoux, sont priées de les réclamer dans la huitaine ; passé ce temps on en disposera.

111. Une personne connaissant bien l'état de dégraisseur se recommande pour le nettoyage et enlever les taches de toutes espèces aux habits d'homme. Ses prix sont raisonnables. S'adr. aux Parcs, n^o 7, au rez-de-chaussée.

RÉOUVERTURE D'UNE ÉCOLE

Charles Bracher, instituteur, après quatre années d'absence, recommencera son école et ses leçons particulières. Il se recommande aux parents et aux jeunes gens allemands qui viennent ici pour apprendre la langue française. Son domicile est rue du Seyon, n^o 5.

115. On demande pour de suite, une jeune fille pour apprentie tailleur, qui puisse se nourrir et coucher chez ses parents. S'adr. au bureau d'avis.

Place d'apprenti demandée.

Pour un jeune homme bien élevé, on cherche une place d'apprenti horloger, où il puisse apprendre sans payer. Un certificat de fidélité et assiduité peut être produit. Pour renseignements, s'adresser à Angst, marchand de fournitures pour cordonnier, rue Neuve 85, Berne. (Écrire franco).

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

Inscriptions du 8 au 12 janv. 1867.

PROMESSES DE MARIAGE

Jean-Ulrich Wüthrich, tailleur d'habits, bernois, dom. à Neuchâtel, et Anna Ammon, dom. à Herzogenbuchsee.

Constant Milliet, garde-municipal, de Fresens, et Zélie Noyer, blanchisseuse, les deux dom. à Neuchâtel.

NAISSANCES.

- Jacob-Gottfried, à Joseph von Däniker et à Catherine née von Däniker, soleurois.
- Edouard-Alphonse, à Jules-Auguste Mosimann et à Marie-Nanette née Guillod, bernois.
- Paul-Joseph, à Clément-Maurice Rust, et à Marie-Susanne née Rémy, du Landeron.
- Lucie-Léonie, à Jean-Fuhrer et à Madeline née Aelling, bernois.
- Bertha, à Frédéric Uhlmann et à Marie née Wenger, bernois.
- Edouard-Louis-Eugène, à Henri-Louis-Charles Gilbert et à Anna née Schumacher, de Hesse-Darmstadt.
- Marie-Emilie, à Louis-Edouard Junod et à Emma-Louise née Loup, de Lignières.
- Elisa, à Maximilien L'Eplattenier et à Julie-Virginie née Droz, des Geneveys sur Coffrane.
- Sophie-Alice, à Henri Gacond et à Laure-Augusta née Verdan, vaudois.
- Alphonse, à Charles Rognon et à Marie-Emma née Monnard, de Montalchez.
- Louis-Henri, à Jean-Louis Meister et à Rose-Lisette née Grellet, zurichois.
- James-Onésime, à Charles-Eugène Borel et à Adèle née Léger, de Neuchâtel.

DÉCÈS.

- Jacob Marty, 83 ans, 3 mois, 22 jours, sellier, veuf de Henriette née Clemmer, argovien.
- Elisabeth, 25 jours, fille de Jacob Weber et de Madeline née Fasnach, schaffhouseois.
- Jules-Louis Gerster, 53 ans, 9 mois, 19 jours, libraire, bernois.
- Charles-Alfred, 1 an, 2 mois, fils de Jean-Louis Périllard et de Rose-Elise née Dubois-Dunilac, vaudois.
- Louis-Ferdinand Scharch, 23 ans, 11 mois, 19 jours, sculpteur, wurtembergeois.
- Lucie-Lina, 1 an, 8 mois, 14 jours, fille de Charles-Adolphe Rosallaz et de Marie-Louise née Brélaz, vaudois.
- Catherine née Hostettler, 25 ans, 5 mois, 19 jours, épouse de Paul-Louis-Auguste Clerc, de Corcelles.
- Blanche-Eléonor, 4 mois, 8 jours, fille de Jean-Pierre-Frédéric Berthoud et de Susanne-Fanny née Ganter, de Couvet.
- Marie-Julie née Fabry, 80 ans, 2 mois, veuve de Pierre-Frédéric Berthoud, de Neuchâtel.

Appel à la bienfaisance publique.

Dans la nuit du 2 au 3 courant, un incendie a complètement détruit deux maisons au Grand-Savagnier. Quatre ménages, dont le mobilier n'était malheureusement pas assuré, ont fait des pertes considérables en céréales et autres comestibles, fourrages, chars, outils aratoires, meubles, linge, etc. — Les personnes charitables qui seraient disposées à faire des dons en faveur des victimes de ce sinistre, sont priées de bien vouloir les adresser au Comité pour les incendies de Savagnier, qui les recevra avec la plus vive gratitude.

Le susdit Comité se fait en outre un devoir de remercier les personnes qui sont accourues sur le lieu du sinistre, avec le plus louable empressement, malgré le mauvais état des chemins encombrés de neige.

Pour le Comité des incendiés de Savagnier

Le secrétaire :

H. VUILLIOMENET, instituteur.

— On se rappelle que, le 18 novembre de l'année dernière, l'auberge du Col-des-Roches a été détruite par le feu. Elle était desservie par un Neuchâtelois, H-E. Ducommun-Beller, en faveur duquel on nous prie de publier ces lignes. Père de 5 enfants en bas âge, son mobilier et ses marchandises qui n'étaient pas assurés, ont été complètement détruits, et il se trouve par conséquent dans une situation pénible. Ces faits sont attestés par une déclaration de l'adjoint du maire de Morteau. — Une souscription en faveur de cet incendie est ouverte au bureau de la Feuille des Montagnes, du Locle. A Neuchâtel, notre bureau recevra volontiers les dons, quels qu'ils soient, que l'on voudrait faire parvenir au sus-nommé.

Chronique et faits divers.

— Il est arrivé à Paris une ambassade japonaise se composant de 19 personnes. L'ambassade doit rester une dizaine de jours à Paris ; après quoi elle se rendra, par Berlin, à St-Petersbourg, but principal de sa mission, et de là en Amérique. Peu après, deux ambassades permanentes seront établies à Paris et à Londres.

— Le tribunal de Besançon a jugé l'affaire de François. (Voir les détails de cet accident dans notre numéro du 29 décembre.) Faisant au prévenu l'application de la loi spéciale au chemin de fer, il a condamné le sous-chef de gare Tricot à cinq années de prison, 2000 fr. d'amende et aux dépens. Quant à la compagnie de Paris-Lyon, elle sera civilement responsable.

Nouvelles.

Algérie. — Le Courrier de l'Algérie publie le récit suivant :

2 janvier, 5 heures du soir.

Aujourd'hui à 7 heures 1/4 du matin, la ville d'Alger a ressenti un tremblement de terre

d'une extrême violence. La plupart des habitants étaient encore couchés et endormis, à la suite des fatigues de la veille. Les trépidations du sol, qui n'ont pas duré moins de quinze secondes, sont venues tout à coup faire succéder au repos les plus terribles angoisses. Les maisons semblaient ivres, les meubles dansaient dans les appartements, les garnitures de cheminées et d'étagères étaient renversées et se brisaient en mille morceaux ; quelques plafonds s'effondraient, et tout cela au milieu d'un bruit semblable à celui que produiraient mille wagons s'entrechoquant hors de leurs rails. En un instant les rues furent pleines de gens qui avaient fui leur demeure : hommes, femmes, enfants nus, ou à demi-vêtus, criant, pleurant, se croyant perdus, et invoquant le ciel.

Tout compte fait, nous n'avons ici aucun accident bien grave à déplorer. Il faut que les maisons d'Alger soient bien solides !

Toutefois une grande quantité sont lézardées ; plusieurs menacent ruine.

La police a fait inspecter les maisons et pris les mesures propres à garantir la sécurité des habitants. Plusieurs de ces immeubles menaçant ruine ont été évacués par ordre ou volontairement.

Nous n'avons pas connaissance d'accidents graves arrivés aux personnes.

La crainte s'est emparée de la population, crainte justifiée d'ailleurs par de nouvelles secousses, notamment celle de 9 heures 25 minutes.

Berlin, 10 janvier. — Les journaux assurent que M. de Bismark a lancé une circulaire résumant l'ensemble de la situation et disant que la Prusse est en bonnes relations avec tous les Etats, mais qu'elle n'est liée d'aucun côté. Comme on peut espérer un apaisement général et que la paix semble assurée, il n'existe pas de besoin d'alliance dans un sens plus étroit. La Prusse peut donc, sans soucis extérieurs, se livrer au travail important de la réorganisation de l'Allemagne.

Vienne, 10 janvier. — La Presse annonce que le ministre des affaires étrangères de la Turquie a envoyé, le 26 décembre, aux puissances protectrices de la Grèce une circulaire qui les prie d'adresser des représentations au cabinet d'Athènes, ajoutant que si ces représentations restent infructueuses, la Porte emploiera d'autres moyens.

New-York, 29 décembre. — L'empereur Maximilien est rentré à Mexico où il a été accueilli avec enthousiasme.

— 9 janvier. — La commission judiciaire du Congrès examine les bases de la mise en accusation du président Johnson.

Constantinople, 9 janvier. — Cinq bataillons ont été envoyés en Epire ; cinq autres sont prêts à les suivre.

Les chrétiens d'Epire refusent des vivres aux envahisseurs helléniques.

Des avis de Candie annoncent qu'un des chefs des insurgés, Zimbrakaki, s'est embarqué pour la Grèce avec un détachement de volontaires.

Confédération suisse. — Par lettre en date du 6 janvier, M. le général Dufour a donné sa démission de l'état-major fédéral, en invoquant son grand âge. L'honorable général ajoute : « Si je puis encore être bon à quelque chose, le peu de force qui me reste sera toujours au service de la patrie ; mon amour pour elle ne s'éteindra qu'avec ma vie. »

Berne. — M. Knechthofer, de Thonne, a donné comme cadeau de nouvel an, 1000 fr. à l'école de travail des jeunes filles d'Hofstetten, 1000 fr. à l'ancienne caisse des malades, 1500 fr. à la nouvelle caisse des malades et 1500 fr. à l'asile des malades de Thonne.

St-Gall. — Deux seuls coups de filet, (jeudi et samedi de la première semaine de l'année) à Rorschach, ont amené en tout près de 1000 quintaux de poissons. Un chasseur nommé Henri Müller distingue, dit-on, sur le lac certains symptômes qui annoncent des pêches de ce genre, et depuis 20 ans c'est la cinquième fois au moins qu'il donne aux pêcheurs l'avis de ces captures miraculeuses.

Tessin. — Du 1^{er} octobre 1855 à la fin de septembre 1866, l'hospice du St-Gothard a hébergé gratuitement 8891 voyageurs pauvres de toutes les nations ; 63 individus malades ou à demi gelés ont reçu des soins plus prolongés. Les dépenses ont été de fr. 8818 et les recettes de 8507.

Fribourg. — Lundi matin, vers 3 1/2 heures, le quartier de Rive, à Estavayer, était réveillé par un bruit semblable à une décharge d'artillerie ou au roulement du tonnerre. D'énormes blocs de molasse s'étaient détachés des rochers qui dominent cette partie de la ville, et avaient couvert de leurs débris deux maisons, qui sont presque entièrement détruites. Les chambres donnant sur la rue, qui seules étaient occupées, ont moins souffert, et les habitants ont pu heureusement être sauvés.

Marché de Neuchâtel du 10 jan. 1866.

Pommes, Id.	1.50
Poires, Id.	3.—
Beurre la livre	1.30
Oufs la douzaine	—90
Pois, Id.	4.50